MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 31 (1931), p. 1-29

Pierre Jouguet

Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

DÉDICACE GRECQUE DE MÉDAMOUD

PAR

M. PIERRE JOUGUET.

Les fouilles de l'Institut français à Médamoud ont mis à jour quelques inscriptions grecques, presque toutes trouvées dans la cour du temple. On aurait espéré un moins maigre butin; mais peut-être sera-t-il enrichi quand on aura déblayé le dromos bordé de sphinx, qui, de la porte monumentale de Tibère, conduit au quai d'embarquement. Les textes déjà sortis de terre ont été publiés par Ét. Drioton[1]. Celui que nous nous proposons d'étudier ici nous a paru mériter une attention particulière.

La bonne fortune a permis que le professeur Michael Rostovtzeff vînt en Égypte quelque temps après la découverte. Il a visité le chantier de Médamoud et vu ce texte, qui devait intéresser particulièrement l'auteur de l'*Histoire économique de l'Empire romain.* Nous en avons discuté le sens ensemble, et, dans l'édition allemande de son ouvrage, il en a proposé une restitution. J'ai largement profité, dans les pages qui suivent, de cette amicale collaboration, sans m'astreindre à marquer exactement, parce que je ne le pouvais pas, ce qui vient de l'un et ce qui vient de l'autre : *πάντα κοινὰ τὰ τῶν φίλων.* Mais naturellement c'est sur Rostovtzeff qu'il faut compter pour tirer de notre texte et de la comparaison avec les textes apparentés tout ce que l'histoire économique peut en apprendre. On ne verra dans mon commentaire qu'un essai pour orienter la recherche; j'espère néanmoins n'avoir rien omis d'essentiel.

L'inscription ne peut malheureusement pas être datée avec certitude. Le gentilice *Aelia,* porté par les deux dames qui ont fait la dédicace, indique très vraisemblablement qu'elles appartenaient à une famille parvenue à la *ciuitas*

[1] *Fouilles de l'Institut français d'Archéologie orientale (année 1926), Rapports préliminaires,* t. IV, 2e partie, *Médamoud, les inscriptions,* par Ét. Drioton, p. 72-79.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

romana sous le règne d'Hadrien. La pierre est donc postérieure au premier tiers du IIe siècle, sensiblement postérieure, croyons-nous, car, bien que plus allongée et d'une élégance plus grêle, l'écriture s'apparente à celle d'autres textes provenant de Médamoud [1], et dont l'un [2] est daté de la 8e année de Dioclétien. Mais je ne la croirais pas aussi tardive. Des tracés de lettres qui me semblent assez caractéristiques, comme celui du M, se trouvent à la fin du IIe siècle, et dans le même temps on rencontre des écritures de cette même allure haute et mince [3]. Fin du IIe siècle et deuxième tiers du IIIe sont les termes entre lesquels on peut hésiter. De plus habiles arriveront peut-être à plus de précision en étudiant la photographie que nous publions (voir la planche).

Base (?) de grès, allant s'élargissant légèrement vers le bas. Deux fragments, inv. 3154 et 3155; voir *Fouilles de l'Institut français d'Archéologie orientale* (*année 1928*), 1re partie, *Médamoud*, par F. Bisson de la Roque et J. J. Clère, p. 28. Le raccord est assuré par la lecture des lignes 7 et 8; en tout dix lignes. Lacune au début des lignes 5 et 6, au milieu des lignes 7 et 8. La partie droite des deux dernières lignes manque entièrement.

Hauteur totale : environ 87 centimètres. *Hauteur de la partie inscrite :* environ 67 centimètres. *Largeur :* dans le haut, environ 44 centimètres; à la hauteur de la ligne 1, 47 centimètres; à la hauteur de la ligne 10, 60 cent. 1/2. La largeur augmente donc d'environ 1/2 centimètre par ligne. *Épaisseur :* 17 centimètres environ; mais si notre pierre est bien une base, nous n'aurions que la partie antérieure du bloc.

La gravure est assez irrégulière. Notez la tendance à faire dépasser l'alignement par le haut des hastes verticales et obliques (l. 1, ⊢; l. 2, X, Ă, etc.). C'est une négligence et non un désir d'ornementation. Dans les lignes intégralement conservées, le nombre des lettres est de 15 (l. 1), 16 (l. 3), 19 (l. 2 et 4). La largeur des espaces occupés par une lettre varie : d'une ligne à l'autre elle va de 2 centimètres à 2 cent. 7. Aussi ne peut-on exactement déterminer le nombre des lettres à restituer dans les lacunes.

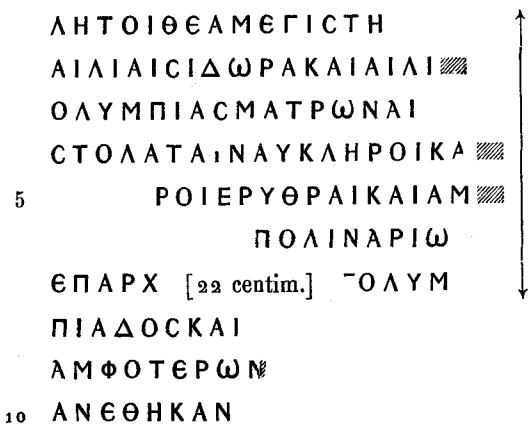
La pierre avait été utilisée pour la construction d'une maison indigène, sise au nord du temple et du magasin élevé par nous pour abriter les antiquités. La maison fut démolie pour faire place à un hangar, où sont provisoirement abrités les blocs du Moyen Empire. L'inscription n'a donc pas été trouvée *in situ*, mais elle provient certainement du temple ou de ses abords.

[1] Drioton, *op. cit.*, p. 74, n° 414 (fig. 29); p. 76-77, n° 416 (fig. 31).

[2] Idem, *ibid.*, n° 416.

[3] Voir par exemple Breccia, *Iscrizioni greche e latine* (dans le *Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée d'Alexandrie*), n° 72, pl. XIX, 50 (règne de Marc-Aurèle) et comparez aussi n° 86 (règne de Maximin, a° 235).

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



Λητοῖ Θεᾷ μεγίσ[τ]ῃ
Αἰλία Ἰσιδώρα καὶ Αἰλί[α]
Ὀλυμπιάδος μητρῶναι
σ[τ]ολᾶται ναύκληροι κα[ὶ]
[ἔμπο]ροι ἐρυθραικαὶ ἄμ[α]
[Ἀ]πολιναρίῳ
ἐπάρχ[ῳ]ς Ὀλυμ-
πιάδος καὶ [
ἀμφοτέρων [
ἀνέθηκαν [

ΛΗΤΟΪ ΘΕᾺ ΜΕΓΊΣΤΗ.

Les fouilles ont déjà donné une dédicace à Lètô : Λητοῖ Θεᾷ μεγάλῃ[1]. Dans le nouveau texte, la déesse est μεγίσ[τ]ῃ. Si, comme on pourrait le croire, l'épithète dont on salue ainsi les dieux était fixée par un rituel, on serait tenté de conclure que la présente inscription est postérieure à celle qui avait été précédemment trouvée, car il serait peu vraisemblable que les honneurs accordés à Lètô aient diminué au cours du temps. Mais il n'est pas sûr qu'en cette matière on n'ait pas laissé quelque jeu à l'initiative des dévots. L'écriture reste donc le seul indice de l'âge de nos textes. Ils peuvent n'être pas très éloignés l'un de l'autre; mais il n'y a rien dans le tracé des lettres qui puisse déterminer leur chronologie relative.

Lètô est certainement ici une divinité égyptienne, adorée dans le temple, et M. Drioton a déjà reconnu sous ce nom la déesse-mère de la triade de Montou, Râït-Taoui. Il a noté que l'assimilation de Râït-Taoui avec Lètô avait pu être favorisée par la prononciation de l'époque impériale[2] : en égyptien l'*r* et l'*l* paraissent très voisins, ce qui n'a pas été sans influencer le grec d'Égypte[3]. Il va sans dire que Lètô n'est pas une transcription de *Reto*, mais les deux mots faisaient à l'oreille une impression analogue.

[1] Drioton, *l. c.*, n° 414 (p. 76-77).
[2] Drioton, *l. c.*, p. 9 et la note 5.
[3] Mayser, *Grammatik der griechischen Papyri aus der Ptolemäerzeit*, I, p. 188.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Cependant pour que l'assimilation fût tout à fait assurée, il faudrait trouver d'autres preuves et montrer que le nom de Lètô convient ici à Râït-Taoui et à elle seule. Malheureusement cette démonstration rigoureuse est impossible, car l'une des deux autres déesses adorées à Médamoud nous est inconnue. Elle figurait dans un groupe mutilé de quatre divinités, dont il ne reste que la partie inférieure, et dont la quatrième est un Horphrè enfant, un Harpocrate, tandis que la troisième serait, selon l'hypothèse de Drioton, une forme anthropoïde du taureau, à qui certains textes donnent Horphrè pour fils [1]. S'il en est ainsi, le dieu-père serait Montou, la déesse-mère encore une fois Râït-Taoui, et, pour déterminer notre Lètô, nous n'aurions à choisir qu'entre Râït-Taoui et Mout, la déesse mère de la triade Amonienne.

Sans doute on ne voit pas de raisons à priori contre l'assimilation de Mout et de Lètô; mais, en fait, il semble qu'en Thébaïde Mout, pour les Grecs, s'appelle Hèra. Non que toutes les Hèrai adorées en Égypte aient été des Mout et le fameux hymne à Isis provenant d'Oxyrhynchos [2] en mentionne plusieurs dont l'identité est obscure. L'une est à Saïs, où elle est « reine » et « parfaite »; or, à Saïs, la grande divinité est Neith, nommée depuis longtemps Athènè par les Grecs, et l'hymne le sait bien, qui fait d'Athènè la déesse du nome Saïte, en la déclarant « victorieuse » et « vierge » [3]. J'ignore donc quelle divinité égyptienne est l'Hèra de Saïs; j'ignore également quelle est celle du Sébennyte [4], « Invention », « puissante », « Hèra », « sainte »; celle de Tanis, « d'une beauté charmante » [5]; celle de Taposiris, qui s'appelle aussi « Thauestis » et « donatrice » [6]; celle d'Héliopolis, qui, selon Manéthon, exigeait des sacrifices humains, avant qu'Amôsis n'ait mis fin au rite sanglant [7]. Mais, en Thébaïde, Hèra sera toujours Mout. Peut-être l'est-elle déjà à Oxyrhynchos et dans le

[1] Drioton, *Fouilles de l'Institut français, 1926, Médamoud, les inscriptions*, p. 5.

[2] *P. Oxy.*, XI, 1380.

[3] *P. Oxy.*, XI, 1380, l. 26 et l. 32. Sur cette identification d'Isis et de Neith, que l'hymne proclame, voir Drexler, dans Roescher, *Lexicon der griechischen und römischen Mythologie*, V, col. 441 et Kees, dans P(auly)-W(issowa), *s. v.* Saïs, II, 1, col. 1759.

[4] *P. Oxy.*, XI, 1380, l. 34. Dans le Sébennyte on adore une Tefnout, sœur de Geb, ou une Mehit, toutes les deux à têtes de lionne. Junker, *Onurislegende*, p. 57; Kees, dans P.-W., *s. v.* Sebennytos, II, 3, p. 958.

[5] *P. Oxy.*, XI, 1380, l. 59-60.

[6] *Ibid.*, l. 68. Une autre Hèra, l. 26.

[7] Manetho, ap. Porphyr., *de Abstinentia*, II, 55 (Nauck) = *F. H. G.*, II, p. 615, fgt. 83 = Hopfner, *Fontes historiae religionis Aegyptiacae*, I, p. 73, l. 23-32.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Cynopolite, où elle est associée à un Zeus[1]; à Akoris[2], où elle accompagne Souchos, Amon, Hermès (Thoth). Elle l'est certainement à Thèbes même, non seulement pour les savants, comme on doit l'inférer du témoignage de Diodore[3], mais encore pour le peuple, comme nous l'a enseigné W. Spiegelberg, en nous montrant la parenté entre le nom grec Hèraïs et le nom égyptien Tiesris[4]. Aux Memnonia, l'Ἡραῖον est une chapelle de Mout[5].

Lètô-Râït-Taoui n'est pas la seule Lètô que nous trouvions en Égypte, et ce n'est pas la plus connue. La littérature[6] nous a surtout conservé le souvenir de la déesse de Boutô. Celle-ci est l'uræus divine, Ouadit (Utō), qui régnait dans la ville de Pe, l'antique capitale de la Basse-Égypte : elle a toujours symbolisé, dans les protocoles royaux, la souveraineté sur le Delta. Elle est associée à Horus, dieu solaire, qui sera confondu avec le fils d'Osiris et d'Isis[7], et qui, comme Lètô, a son temple dans la ville. A Lètopolis, le *Khem* des Égyptiens, aujourd'hui Oussim[8], Lètô a donné son nom à une Hathor locale, compagne d'un Horus faucon, dieu céleste, et elle est assimilée à l'un des yeux divins[9]; sans doute la même déesse était adorée dans un quartier de

(1) *P. Oxy.*, 433, l. 3; 1449.

(2) Preisigke, *S(ammel) B(uch)*, 991.

(3) Diod., I, 15.

(4) Τιεσρις est composé de *'šrw* (Acherou), le lac sacré de Karnak, consacré à Mout, qui est souvent appelée dame d'Acherou (G. Lefebvre, *Histoire des grands prêtres d'Amon de Karnak, inscr. de Nebounnef*, p. 119). Le nom peut signifier la servante de la déesse de *'šrw*. Gradenwitz, Preisigke, Spiegelberg, *Ein Erbstreit aus d. ptol. Aeg.*, p. 44-45.

(5) *P. Tor.*, 1, VIII, l. 19. W. Otto, *Priester u. Tempel*, 1, p. 40, n. 1. La Hèra de Milne, *Greek Inscriptions*, n° 29 (= *J. H. St.*, XXI, p. 284-285), est peut-être une divinité égyptienne (Mout selon Otto); mais on ne peut l'affirmer (Milne, *l. c.*). De même pour Preisigke, *S. B.*, 5976. D'autres sont purement grecques, comme *S. B.*, 518, 353, etc.

(6) Hérod., II, 59; cf. H. Brugsch, *Dictionnaire géographique*, p. 212-215; H. Gauthier, *Dictionnaire des noms géographiques...*, t. I, p. 35; K. Sethe, dans P.-W., *s. v.* Buto, t. V, col. 1087. Pour le site moderne, C. C. Edgar, *Annales du Service des Antiquités*, XI (1911), p. 88.

(7) K. Sethe, *l. c.*, col. 1086. La tradition rapportée par Hérodote, II, 156, et Plutarque, *de Iside et Osiride*, 13, 38 (cf. Wiedemann, *Herodot's zweites Buch*, p. 557; C. Sourdille, *Hérodote et la religion égyptienne*, p. 124), qui nous montre Lètô abritant Horus poursuivi par Set, dans l'île flottante de Chemmis (comparez Dèlos), a dû favoriser l'assimilation d'Horus à Apollon, de Ouadit à Lètô. Mais ici Lètô n'est que la nourrice du Dieu, non sa mère. Hérodote sait que l'on adorait encore à Boutô Démèter-Isis et Artémis-Boubaste.

(8) Kees, dans P.-W., *s. v.* Letopolis, t. XXIV, col. 2146; H. Gauthier, *op. cit.*, t. V, p. 45; H. Brugsch, *op. cit.*, p. 737.

(9) Kees, *l. c.*

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

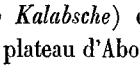
Memphis, qui, selon Étienne de Byzance, portait son nom[1]. Le Sphinx lui est, pour ainsi dire, consacré, τῇ δὲ Θεᾷ Λητοῖ πρόσπολον ἀγνοτάτην[2]. Enfin nous trouvons peut-être des traces de son culte au Fayoum où, dans le district d'Héraclide du nome Arsinoïte, un bourg porte le nom de Λητοῦς πόλις[3]. Ainsi en Basse-Égypte, la déesse Lètô est une déesse de la lumière; pour parler en helléniste, elle appartient au cycle Apollinien[4]. Identifiée à Râït-Taoui, associée à Montou[5], elle garde en Haute-Égypte ce même caractère. Il est remarquable que ce soient nos inscriptions de Médamoud qui nous la nomment pour la première fois dans cette région, car la mention d'une île de Lètô (Λητοῦ νῆσος) dans le Pathyrite n'était qu'un indice[6]. Son culte devait pourtant être très

[1] Steph. Byz.: Λητοῦς πόλις ἐστὶ δὲ μοῖρα Μέμφιδος, καθ' ἣν αἱ πυραμίδες. Le témoignage est accepté par Brugsch, *Die Geographie des alten Ägyptens*, Leipzig, 1857, p. 236. Il identifie cette Lètopolis d'Étienne de Byzance avec  des textes hiéroglyphiques. Mais les égyptologues ne sont pas d'accord sur le sens de l'expression. Les uns font de *ânkh-taoui* le quartier de Memphis où se trouvaient les arbres sacrés, *nebes* et *sent*, du Ier nome de Basse-Égypte, et Maspero (*Contes populaires*, 3e éd., p. 24) le place à Tell-el-Aziz, «la plus septentrionale des buttes marquant le site de Memphis»; Rœder (*Debod bis Bab Kalabsche*) en fait la nécropole de Memphis, le plateau d'Abou-Sir, Saqqara, Dahchour; voir H. Gauthier, *Dictionnaire des noms géographiques*, I, p. 149. Voir à la fin de cet article la note additionnelle.

[2] *C. I. Gr.*, 4700. Des treize blocs sur lesquels était gravée cette inscription, huit sont parvenus autrefois au Louvre avec l'ancienne collection Drovetti; cf. Letronne, *Inscriptions grecques et latines d'Égypte*, II, n° DXLI, p. 480.

[3] Tebt. II, app. 2, *s. v.*

[4] De même qu'Apollon Smintheus était un rat, Lètô en Basse-Égypte a été ichneumon et musaraigne (Ælien, *N. A.*, X, 47; Nicandre, dans Antoninus Liberalis, 28; Hérod., II, 67). Lefébure, *Sphinx*, VI, p. 202 et suiv., VII, p. 25-56, étudiant le culte de ces animaux, a cru pouvoir affirmer que Lètô du Lètopolite a pris parfois l'aspect d'une déesse des ténèbres et que, dans la région des Pyramides en particulier, elle s'est confondue avec Hécate (*Sphinx*, VII, p. 37-38). Même si les déductions de Lefébure sont exactes, ce ne serait là qu'un aspect secondaire de Lètô et qui, par contraste, confirmerait les rapports de Lètô et des divinités solaires.

[5] Sur le caractère solaire de Montou, cf. Drexler, dans Roescher, *Lexicon*, s. v. Month oder Montu, IV, col. 3205. Dès le M. E., il est Montou-Râ, ainsi à Taoud , *Urkunden*, IV, p. 127/1 (Thoutmosis III. Ce texte m'est signalé par Ch. Kuentz). Sur le caractère solaire des taureaux sacrés, en général, au moins à la basse époque, cf. Macrobe, *Saturn.*, I, 21 (20/21).

[6] *P. Grenfell*, II, 15, col. 3; cf. W. Otto, *Priester u. Tempel*, I, 279 (268). Sur le génitif incorrect Λητοῦ, voir Mayser, *Grammatik...*, I, p. 268, § 62. La dédicace à Lètô du Musée du Caire, Milne, *Greek Inscriptions*, n° 33032, p. 30 (=Preisigke, *S. B.*, 680) est de provenance inconnue. Mais les noms propres qui y figurent, Πετεμῖνις et surtout Πετενεφώτης indiquent plutôt la Haute-Égypte. Νεφώτης (*nfr ḥtp*) est le surnom habituel de Chonsou

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

répandu et il faut s'attendre à le rencontrer partout où nous trouverons la triade de Montou, c'est-à-dire à Thèbes, à Erment, à Taoud [1], peut-être aussi dans les autres sanctuaires dont le dieu principal a été interprété comme un Apollon, tels que ceux d'Ombos et d'Edfou, où elle a pu être assimilée à une autre divinité féminine. Sayce a restitué son nom dans un graffito des carrières du G. Silsileh [2]; si l'on en croit Eisenlohr, il s'agirait dans ce texte de grosses pierres destinées au temple d'Edfou [3]. Lètô se trouve enfin jusqu'en Nubie, à Talmis, à Debod, où l'on adorait le dieu solaire Mandoulis [4], traité de Λητοῦς γονή dans un hymne grec [5]. Mais c'est là une expression du répertoire poétique, comme il y en a tant dans ce morceau, et peut-être ne faut-il pas lui attacher un sens théologique trop précis.

Nous ne connaissons pas l'appellation hellénique des dieux qui lui sont associés à Médamoud. Deux inscriptions mentionnent Hèraklès [6], en qui M. Drioton veut reconnaître Montou [7]. A cette assimilation, on n'opposera pas qu'Hèraklès est un héros, non un dieu. Les Grecs savaient très bien qu'ils avaient désigné sous le nom d'Hèraklès beaucoup de divinités, orientales généralement, et dont ils ont bien soin de distinguer le fils d'Alcmène [8], et ils savaient aussi

à Thèbes. Chonsou m W;s·t nfr ḥtp est connu surtout par la stèle de Bentresh (Breasted, *Ancient Records*, III, § 429) : son prêtre est mentionné dans une liste de prêtres sur un papyrus démotique de Berlin, W. Spiegelberg, *Aus einer ägyptischen Zivilprozessordnung der Ptolemäerzeit*, dans *Abhandl. d. Bayerischen Akademie der Wissenschaften, phil.-hist. Abt.*, N. F., 1929, p. 18-20. Νεφώτης désigne également une forme du dieu Crocodile au Gebel-Silsileh, W. Spiegelberg, *Z. äg. Spr.*, LXII (1927), p. 35-37.

[1] Les fouilles de Médamoud ont donné quatre statues de Râït-Taoui : voir Bisson de la Roque, *Fouilles de l'Institut, Médamoud, 1926*, p. 113-115 : inv. 2211, *Râït-Taoui qui est dans Thèbes;* inv. 2212, *Râït-Taoui qui est dans Hermonthis* (voir déjà L., *D.*, IV, 65ᵃ); inv. 2213, *Râït-Taoui qui est dans Médamoud* et probablement inv. 2478, *Râït-Taoui qui est dans Taoud.* Sur le culte de Montou à Taoud (Tuphium), G. Legrain, *B. I. F. A. O.*, XII (1916), p. 101-112. La Râït-Taoui de L., *D.*, 65ᵃ est d'Hermonthis, non de Médamoud. C'est ce que me fait remarquer Ch. Kuentz.

[2] Preisigke, *S. B.*, 1114; cf. Fitzler, *Steinbrüche und Bergwerke im ptolemäischen und römischen Ägypten*, p. 104.

[3] Eisenlohr, *Z. äg. Spr.*, XXIII (1885), p. 96, n. 1.

[4] Drexler, dans Roescher, *Lexicon*, s. v. Mandulis, col. 2311.

[5] *C. I. Gr.*, III, 5039; Kaibel, *Epigr. gr.*, 1023; L., *D.*, I, 97, gr. 432; Puchstein, *Epigr. gr. in Aeg. reperta*, p. 69-71, n° 34; Mahaffy, *B. C. H.*, XVIII (1894), p. 152, n° 3; Sayce et Weill, *R. E. G.*, 1894, p. 292-294.

[6] Drioton, *l. c.*, n°ˢ 414 et 416.

[7] Idem, *ibid.*, p. 5.

[8] Hérod., II, 43 et 145; Diod., I, 24; Arrien, *Anab.*, II, 16, 2 (Roos); Æl. Arist., *Or.*,

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

qu'ils avaient adopté plusieurs de ces Hèraklès en pays grec [1]. En particulier, pour l'Égypte, les auteurs ne confondent pas l'Hèraklès grec dont le culte était florissant partout où il y avait des Hellènes, des gymnases et des palestres [2], avec l'Hèraklès égyptien. Il y avait même plusieurs Hèraklès égyptiens : Arsaphès à Hérakléopolis Magna [3], Arensnouphis à Philè [4]; mais, à Thèbes, Hèraklès est Chonsou, le dieu-fils de la triade Amonienne, et c'est pourquoi j'hésite à croire qu'il puisse être Montou à Médamoud. L'identité de Chonsou et d'Hèraklès n'est à la vérité bien attestée dans la littérature que par une glose de basse époque [5], mais elle se révèle dans certains mythes [6] et dans les documents. Revillout a montré que l'Ἡρακλεῖον des textes grecs [7] est le temple de Chonsou à Karnak [8]. Ce temple avait un nom égyptien que l'on peut lire en grec sur un ostracon de Berlin : il s'appelait le Χεσεβαιῆον (Χεσεβαιεῖον), mot dont la première partie contient le nom de Chonsou [9]. Or l'ostracon nous donne un serment prononcé devant le dieu du temple, et ce dieu est Hèraklès. Qu'il nous suffise de renvoyer au commentaire de Wilcken. Hèraklès, qui ailleurs est un dieu solaire [10], est ici un dieu lunaire.

Quant à Montou, c'est un dieu guerrier et il est naturel qu'on ait voulu l'identifier avec Hèraklès [11]; mais c'est aussi un dieu solaire et, à ce titre, il est

XL (5) *in Hercul.*, 10 (33, 1); Cic., *Tusc.*, III, 16 (42); Ampelius, *Liber memor.*, 9, 12; Plut., *de malignit. Herodoti*, 14 (857 E/F).

(1) Seyrig, *Quatre cultes à Thasos, B. C. H.*, LI (1927), p. 185-191. Pour l'Égypte, cf. Hèraklès-Bel, dans *Archiv für Papyrusforschung*, II, p. 450, n° 87.

(2) Voir, e. g., Milne, *Journal of Hellenic Studies*, XXI, 1901, p. 281 et 283 = *Greek Inscriptions*, 9246, p. 20; Strack, *Archiv für Papyrusforschung*, II, p. 559, n° 39. C'est à tort que Milne voit ici dans Hermès et Hèraklès, Thoth et Chonsou. Ce sont des divinités purement grecques. Le décret pourrait bien émaner d'un gymnase; voyez celui que Henne a publié, *B. I. F. A. O.*, XXII, 1923, p. 191-202.

(3) Grapow, dans P.-W., *s. v.* Herakléopolis, XV, col. 515.

(4) O. Rubensohn, *Archiv für Papyrusforschung*, III, p. 356-360 et L. Borchardt, *ibid.*, p. 362-364.

(5) *Etym. magn.*, s. v. Χῶνες : τὸν Ἡρακλῆν φασι κατὰ τὴν Αἰγυπτίων διάλεκτον Χῶνα λέγεσθαι.

(6) Hérod., II, 42. C'est un conte aetiologique inspiré par la visite rituelle de Chonsou à son père Amon. U. Wilcken, *Z. äg. Spr.*, XLVIII, p. 174.

(7) U. Wilcken, *Gr. Ost.*, 1150.

(8) Revillout, *Revue égyptologique*, I, p. 176.

(9) *Ostracon Lamer*, publié par U. Wilcken, *Z. äg. Spr.*, XLVIII (1911), p. 168 et suiv.; cf. p. 171-172 et *Chrest.*, I, 110 A.

(10) Plut., *de Iside et Osiride*, 41; Macrobe, *Saturn.*, I, 20 (7).

(11) Drioton, *Fouilles de l'Institut*, t. IV, *loc. cit.*, p. 10, note 6. Voyez aussi dans le présent article la note 4 de la page 9.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Apollon. Il l'est d'autant plus aisément que sa tête d'épervier le désigne comme un Horus et que les Horus deviennent des Apollons pour les Grecs. A ma connaissance, on ne trouve pas Montou sous le vocable d'Apollon dans les textes. Les papyrus grecs lui donnent son nom égyptien Μῶνθ [1], d'où celui de la ville d'Hermonthis est dérivé. Strabon [2] déclare qu'on y honorait surtout Apollon et Zeus. Si près de Thèbes Zeus ne peut guère être qu'Amon [3] et c'est Montou qui est Apollon, l'autre grand dieu de la métropole. Steindorff a donc reconnu à bon droit le temple de Montou à Thèbes dans l'Ἀπολλονιῆον de l'ostracon de Berlin [4].

Il est vrai que dans la mythologie grecque Lètô est la mère, non la femme, d'Apollon. Ces divergences dans les rapports de parenté entre les dieux n'ont jamais empêché les identifications, même les plus surprenantes. Rappelons qu'à Boutô, selon certaines traditions, Lètô est la nourrice, non la mère, d'Apollon et d'Artémis [5]; qu'Eschyle avait appris des Égyptiens qu'Artémis était fille de Gérès et non de Lètô [6], etc. Enfin notons qu'épouse d'Apollon, à Médamoud, elle y est aussi la mère d'un autre dieu solaire, disons un autre Apollon, sans

(1) *P. Grenf.*, I, p. 24 Μονθ. La forme Μονοῦτος (génitif) dans *P. Grenf.*, II, 21, l. 4 (113 avant J.-C.).

(2) Strabon, XVII, 1; C. 817; Steph. Byz., *s. v.* Ἑρμῶνθις.

(3) Le temple d'Amon à Hermonthis est connu au moins dès le début de la XIX^e^ dynastie. Nebneterou, peut-être grand prêtre d'Amon à Thèbes, est aussi premier prophète d'Amon à Hermonthis. Voir G. Lefebvre, *Histoire des grands prêtres d'Amon de Karnak*, p. 115-116 et p. 137.

(4) U. Wilcken, *Z. äg. Spr.*, XLVIII (1911), p. 172. Drioton veut bien me faire observer que Chonsou n'est peut-être pas assez vivant dans la religion de Médamoud pour qu'on soit très enclin à soupçonner cette divinité assez effacée sous l'Hèraklès des inscriptions grecques. Il croirait plutôt qu'ici Hèraklès est le taureau sacré ou sa forme anthropoïde. Il avait déjà rapproché (*Fouilles de l'Institut*, t. IV, *l. c.*, p. 10, n. 6) l'épithète ὀλβιόβιος (le mot n'est pas attesté ailleurs), qu'il a ingénieusement restituée dans son n° 412, de l'expression «celui qui mène une vie heureuse» que l'on retrouve dans l'inscription hiéroglyphique n° 98 (*ibid.*, t. III, 2^e^ partie). Mais ce dernier texte est, pour moi du moins, bien obscur. D'autres dieux peuvent d'ailleurs être ainsi désignés (Idem, *ibid.*, t. IV, *l. c.*). En tout cas si Hèraklès était à Médamoud le taureau sacré, il faut qu'il y ait eu là deux Hèraklès, car Chonsou y est adoré et, si près du grand Herakleion-Chésébaieion de Karnak, il me semble difficile et qu'il y soit méconnu, et qu'il y soit connu des dévots grecs sous un autre nom que celui d'Hèraklès. Je laisse à chercher par de plus versés dans l'étude de la religion égyptienne si une théologie des mythes et des rites n'avait pas apparenté ces deux divinités, Chonsou et le taureau, pour mettre un lien entre les deux triades adorées dans le temple, celle de Montou et celle d'Amon.

(5) Hérod., II, 156.

(6) Paus., VIII, 37, 6.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

préjuger pourtant du nom que les Grecs donnaient à Horphrè. Le fils est une hypostase du père, selon l'esprit de la religion égyptienne.

Le nombre assez restreint des documents grecs sur Apollon en Égypte ne répond pas à l'importance du dieu dans le pays. Dans la seule Thébaïde combien comptons-nous d'Apollons! Apollon-Montou à Médamoud, à Hermonthis, à Taoud; Apollon-Horus à Edfou[1], Haroeris à Ombos[2] et à Éléphantine[3]. On n'est pas étonné, si l'on réfléchit à l'extension de la religion solaire. La vallée était couverte de temples dans lesquels les Grecs pouvaient retrouver leur Apollon. Dans les traditions de la littérature copte le démon Apollon tient une place considérable, c'est qu'il représente une multitude de dieux égyptiens qu'il avait, pour ainsi dire, absorbés.

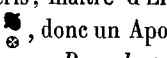
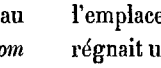
ΜΑΤΡΩΝΑΙ ΣΤΟΛΑΤΑΙ.

L. 2-4 : Αἰλία Ἰσιδώρα καὶ Αἰλία Ὀλυμπιὰς *ματρῶναι στολᾶται*. Le gentilice Aelius, à en juger par les exemples cités dans Preisigke, *Eigennamen*, s. v., est naturellement surtout fréquent au IIe siècle depuis les règnes d'Hadrien et d'Antonin le Pieux. Mais on en trouve des exemples au IIIe[4] et au IVe siècles[5]. Nous ne chercherons donc pas dans ce nom un indice très sûr pour préciser la date de notre inscription.

Les *ματρῶναι στολᾶται* connues jusqu'ici par les textes égyptiens sont toutes du IIIe siècle[6] et elles appartiennent à l'aristocratie urbaine[7]. Il en est sans

[1] La transcription grecque du nom égyptien de l'Horus d'Edfou est *αρτεως* que l'on trouve dans le nom théophore Πααρτεῶς attesté au moins par des ostraca : Milne, *Ostraka from Denderah*, dans *Archiv für Papyrusforschung*, VI, p. 125-136, notamment p. 132, XI, XII, etc. Cf. la note de Wilcken, p. 136.

[2] Dittenb., *O. G. I. S.*, I, 114.

[3] On y adorait un Haroeris, maître d'Éléphantine , donc un Apollon. Daressy, *Notes et remarques, Rec. de travaux*, XVII (N. S., t. I), 1895, p. 118. A Zâouiyet-el-Maietîn, en face de Minyé, R. Weill a trouvé récemment deux dédicaces à Apollon. On est là sur l'emplacement, ou non loin de l'emplacement, de l'ancienne  où régnait un Horus; voir H. Gauthier, *Dictionnaire des noms géographiques*, t. IV, p. 25.

[4] *P. Oxy.*, XIV, 1719 (a° 204); VII, 1045 (a° 205); XIV, 1734 (a° 222), 1691 (a° 291).

[5] *P. Leipz.*, 36 (a° 376-378), 54 (a° 376); Dittenb., *O. G. I. S.*, 722 (a° 374).

[6] Et c'est ce qui nous incline à croire que notre inscription doit être placée dans ce siècle.

[7] *P. Fior.*, I, 100, l. 2 (a° 231/2), 16 (a° 239); *B. G. U.*, 860 (a° 253-268) (Prei-

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

doute de même d'une autre *matrona stolata* de Sebastopolis en Cappadoce [1]. Pour l'Égypte, on est tenté de voir une relation entre l'apparition de ce titre et les réformes municipales qui ont signalé le début du IIIe siècle. En Occident, dans le Norique [2], en Dalmatie [3], en Italie [4], en Gaule [5], on trouve des *feminae stolatae* et même une *filia stolata* [6]. Les commentateurs [7], peut-être à tort, ne semblent pas faire de distinction entre les *matronae* et les *feminae*.

Kübler a parfaitement établi, et il est inutile d'y revenir, que la *stola* est l'insigne de la femme mariée; les *stolatae* sont proprement les *matronae* [8]; elles recevaient la *stola* en se mariant [9]. Ce serait donc une erreur que de voir un rapport entre la *stola* et le *ius trium liberorum;* Kübler l'a fort bien démontré en interprétant correctement les vers bien connus de Properce [10] sur la mort de Cornelia, femme d'Aemilius Paulus, fille de Scipion et de Scribonia. S'il en était besoin, le *P. Ryl.*, 165, confirmerait cette thèse : Juliana, qui s'y qualifie de *matrona stolata,* n'a garde d'oublier la mention du *ius trium liberorum;* précaution superflue, si ce droit était impliqué dans ce titre. Enfin le même savant a certainement raison de noter que toutes les femmes mariées n'ont pas droit à l'appellation honorifique de *matrona stolata;* mais peut-être ne faudrait-il pas la réserver uniquement, comme il le fait, aux femmes de sénateurs et de

SIGKE, *Berichtigungsliste,* p. 74); *P. Ryl.*, II, 165 (a° 266); *P. Strasb.*, 8 (a° 276); *P. Oxy.*, VI, 907 (a° 276); *P. Oxy.*, XIV, 1705 (a° 298); HOGARTH, *J. H. St.*, XXIV (1904), p. 10, inscr. de Kôm-Khanziri (Pachnemounis) = CAGNAT, *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, I, 1097 (plus correctement, d'après U. Wilcken) = PREISIGKE, *S. B.*, 178 (IIIe siècle).

[1] CAGNAT, *l. c.*, III, 116.

[2] *C. I. L.*, III, 5283, 5293, 6155 (Celeia).

[3] *C. I. L.*, III, 8754.

[4] *C. I. L.*, X, 5918 (= DESSAU, *Inscr. lat. sel.*, I, 406; il s'agit ici, d'après Th. Mommsen, de Marcia, la concubine de Commode). Ce texte provient d'Anagni. *C. I. L.*, V, 5892 (= WILMANNS, 2181). Cette inscription provient de Cisalpine.

[5] *C. I. L.*, XIII, 1898 (Lyon).

[6] *C. I. L.*, III, 52225; mais peut-être faut-il entendre : et At[il(iae) Secu]ndinae fil(iae), stolate (*sc.* feminae) an(nis etc...).

[7] Notamment J. KÜBLER, dans *Zeitschrift der Savignystiftung*, 1910, p. 176 et suiv.

[8] FESTUS, *ep.*, p. 125 M; Val. MAX., 2, 1, 5; ISID., *Orig.*, 19, 25, 3; VITR., 1, 5.

[9] CIC., *Philipp.*, II, § 44; PETRON., 81; ISID., *Orig.*, 10, 152.

[10] PROPERT., IV (V), 11, v. 61, et aussi l'inscription *C. I. L.*, I, 1194 (= X, 6009; WILMANNS, 558). Dans Properce : Et tamen emerui generosos uestis honores signifie : «j'ai bien rempli mes devoirs de femme mariée». Sur le vêtement appelé stola, voir G. LEROUX, *Dictionnaire des Antiquités* de DAREMBERG et SAGLIO, *s. v.* Stola. Le dernier éditeur et traducteur français de Properce, PAGANELLI, ne semble pas avoir connu l'article de Kübler (PROPERCE, *Élégies*, Paris, *Les Belles-Lettres*, 1829, p. 163, n. 4).

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

chevaliers. Des huit *matronae stolatae* que nous connaissons en Égypte, quatre seulement sont ou peuvent être de rang équestre[1], les autres appartiennent à des familles de curiales[2]; ce sont des εὐσχήμονες[3], non des femmes de sénateurs ou de chevaliers. Le fait que Juliana, *matrona stolata* de Pachnemounis, indique qu'elle est κρατίστη[4], semble bien montrer que toutes les *stolatae* n'appartenaient pas à la classe équestre. Il ne s'ensuit nullement d'ailleurs que toutes les dames de l'aristocratie municipale aient eu le droit de prendre le titre de *matrona stolata;* mais nous ne saurions, pour le moment, définir les conditions nécessaires et suffisantes pour l'obtenir.

ΝΑΥΚΛΗΡΟΙ ΚΑΙ ΕΜΠΟΡΟΙ ΕΡΥΘΡΑΙΚΑΙ.

Ναύκληροι καὶ ἔμποροι, *nauicularii et mercatores,* est une expression courante qui se rencontre chez les auteurs[5] comme dans les inscriptions[6]. Le sens du mot ναύκληρος demande pourtant encore à être précisé. E. Ziebarth a réuni les dernières interprétations proposées; elles diffèrent entre elles assez fortement[7].

Il est certain que les nauclères mentionnés par les écrivains et notamment par les orateurs attiques conduisent le navire, et c'est aussi ce que supposent les loi commerciales (ἐμπορικοὶ νόμοι)[8]. Dans sa traduction des plaidoyers civils de Démosthène, R. Dareste a rendu le mot ναύκληρος par capitaine. Mais ce n'est pas une traduction parfaitement exacte. En fait les nauclères nommés par Démosthène paraissent être soit propriétaires des navires[9], soit

(1) *P. Fior.*, 100 (a° 231-2); *P. Ryl.*, 165 (a° 266); *P. Strasb.*, 8 (a° 276) et Preisigke, *S. B.*, 178 (III° siècle).

(2) *P. Fior.*, 16 (a° 239); *P. Oxy.*, VI, 907 (a° 276); XIV, 1705 (a° 298).

(3) *P. Fior.*, 16.

(4) Preisigke, *S. B.*, 178.

(5) Par exemple Lysias, XIX, 50; Dém., XXXIII (*c. Apatourios*) *init.;* L. (*c. Polyclès*), 1207, 6. Sont mentionnés les premiers tantôt les ναύκληροι, tantôt les ἔμποροι.

(6) Par exemple Durrbach, *Choix d'inscriptions de Délos,* I, 85, l. 10, l. 35; 103 (= *O. G. I. S.*, 344); 105 (= *O. G. I. S.*, 135); 95; 118; 119; *O. G. I. S.*, 595, l. 16, etc.

(7) Erich Ziebarth, *Beiträge zur Geschichte des Seeraubs und Seehandels im alten Griechenland,* dans *Hamburgische Universität, Abhandlungen aus dem Gebiet der Auslandskunde,* Band 30, Reihe A, *Rechts- und Staatswissenschaften,* Band 2, Hamburg, de Gruyter 1929, p. 45-46.

(8) Idem, *ibid.*, p. 118-119 (*Anhang* II).

(9) C'est ainsi que, d'après les documents cités dans le *Contre Lacrite,* XXXV, p. 934, § 33, le nauclère Hyblesios est copropriétaire du navire avec Apollonidès.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

représentants du propriétaire [1], soit armateurs d'un navire loué; ce sont donc des armateurs [2] et, s'ils dirigent le plus souvent le navire, ce n'est pas leur rôle obligatoire. Pour l'époque impériale notre inscription suffirait à le prouver, car on ne conçoit pas que nos deux matrones aient jamais conduit des vaisseaux. Elles les ont seulement armés. Peut-être leur appartenaient-ils, peut-être les avaient-elles loués; comme elles sont en même temps ἔμποροι, il est probable qu'elles sont propriétaires d'une partie au moins des marchandises transportées.

En somme, le rôle des nauclères de la mer Rouge peut se comparer à celui des nauclères du Nil, définis par W. Kunkel, pour la dernière période ptolémaïque [3] : « le nauclère n'est essentiellement ni le propriétaire, ni le capitaine, ni le pilote du navire qu'il emploie; c'est un entrepreneur de transport qui peut travailler avec des navires loués, naturellement aussi avec les siens propres, et ce doit être le cas le plus fréquent. Sa fonction n'est pas la direction technique du transport; il est avant tout celui qui supporte financièrement les risques courus par le bâtiment. » Cette définition s'applique aussi bien, croyons-nous, à la haute période ptolémaïque qu'à la période romaine. Pour la première, citons les reçus de nauclères publiés dans les *Papyrus grecs* de Lille [4]. On y distingue le μισθωτής, entrepreneur général du transport, le nauclère qui a la responsabilité du navire, le pilote qui le conduit. Ajoutons que si le μισθωτής ne fait le plus souvent qu'un avec le nauclère, le pilote (κυβερνήτης) est toujours différent. En fait le nauclère accompagne et dirige le vaisseau. Pour l'époque impériale il y a plusieurs pièces se rapportant aux nauclères dans les collections de papyrus et il suffira d'y renvoyer [5].

Ces nauclères des papyrus sont chargés des transports publics : grains des trésors royaux et destinés généralement à Alexandrie; à l'époque romaine, blé de l'annone, etc. Leur activité est bien loin d'être tout à fait semblable à celle

[1] Dans le *Contre Phormion* (XXXIV, p. 908, § 5) le nauclère Lampis est l'esclave ou l'affranchi (οἰκέτης) de Dion, qui est propriétaire du navire.

[2] Ainsi est justement traduit le mot ναύκληρος par les épigraphistes, cf. Durrbach, *l. c.*

[3] Wolfgang Kunkel, *Verwaltungsakten aus Spâtptolemäischer Zeit*, dans *Archiv für Papyrusforschung*, VIII, p. 185.

[4] *P. Lille*, I, 21-24 (*P. Lille*, 23 = Wilcken, *Chrest.*, n° 189); cf. *P. Hibeh*, 98 (= Wilcken, *Chrest.*, n° 441); voir aussi *P. Magd.*, 37 + 11 (*Chrest.*, n° 442); n° 27 dans le recueil préparé par O. Guéraud.

[5] Par exemple *P. Lond.*, II, n° 256 R (p. 99) (= Wilcken, *Chrest.*, n° 443); F. Preisigke, *Griechische Urkunden des Aegyptischen Museums zu Kairo*, n° 34.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

des nauclères de la mer Rouge et de l'océan Indien (c'est là le sens d'ἐρυθραικαί). Ceux-ci sont impliqués dans des entreprises autrement hardies, où l'initiative privée a bien plus de part. Leurs navires ont à subir de longues et pénibles traversées. L'époque où nous avons placé l'inscription de Médamoud suit de très près celle où le négoce a touché les terres les plus lointaines qu'il devait atteindre pendant toute la période antique [1]. Au IIe siècle après J.-C. les connaissances géographiques des anciens sont parvenues à leur plus haut degré justement parce que des expéditions commerciales audacieuses, comme celles de Maes Titianus, à travers l'Asie, vers les marchés de la soie [2], ont fait sensiblement reculer l'horizon des savants. La science à son tour a dû puissamment aider les projets des hommes d'affaires. Au temps du géographe Ptolémée, c'est-à-dire de Marc-Aurèle, les navires alexandrins poussaient jusque dans l'Inde et jusqu'à Cattigara (Hanoï, ou même Hang-Tcheou [3]). Sur la côte orientale d'Afrique, la recherche de l'ivoire entraînait la marine marchande jusqu'au port de Rhapta (vers l'embouchure du Roufidji [4]) et au promontoire Prason (non loin de l'embouchure du Rovouma); l'île Menouthias (Madagascar) était connue des navigateurs.

Aux risques de la mer s'ajoutaient les dangers des voies terrestres. Si dans les pays lointains les navires ne touchaient guère que les côtes, pour atteindre du Nil les ports de la mer Rouge il fallait prendre les chemins du désert [5].

[1] Voir Vidal de la Blache, *Les voies du commerce dans la Géographie de Ptolémée*, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1896, p. 456-483; *Note sur l'origine du commerce de la soie par voie de mer*, *ibid.*, 1897, p. 520-527. En général, Michel Chwostow, *Recherches sur l'histoire des relations commerciales au temps des monarchies hellénistiques et de l'Empire romain : I. Histoire du commerce oriental dans l'Égypte romaine*, Kasan, 1907 (en russe).

[2] Ptol., *Prolég.*, I, 11, 6, d'après Marin de Tyr.

[3] C'est pour Hang-Tcheou, alors située sur une bouche méridionale du Yang-Tse-Kiang, que se prononce R. Hennig, *Der Hafen Kattigara und der Magnetberg des Ptolemäus*, dans *Klio*, XXIII (1929), p. 256-276. Ses arguments m'ont paru solides et son article est plein de vues intéressantes sur les rapports commerciaux de la Chine, de l'Insulinde et de l'Empire romain.

[4] Ancienne Afrique-Orientale allemande.

[5] A moins d'emprunter le canal des deux mers, qui faisait communiquer le Nil et Alexandrie. Assez négligé au début de l'ère chrétienne, il fut restauré par Trajan, d'où son nom, amnis Traianus, et il était encore en activité à l'époque de notre inscription. Il date de Néchao; Trajan imitait Darius Ier et Philadelphe. Voir Cl. Bourdon, *Anciens canaux, anciens sites et ports de Suez*, *Mémoires de la Société royale de Géographie d'Égypte*, t. VII, p. 65-72.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le IIe siècle a vu le réseau routier de cette région, en partie certainement très ancien, arriver à son développement le plus complet[1]. Six routes traversaient «l'isthme» qui sépare le fleuve du golfe Arabique, cinq seulement si la route d'Antinooupolis à Bérénice, ouverte par Hadrien, était déjà délaissée. Tracée pour favoriser la cité nouvelle, celle-ci empruntait l'Ouâdi-Tarfa, atteignait le rivage en un point qu'on ne peut déterminer et le longeait ensuite pour descendre vers le sud jusqu'à Bérénice (du golfe immonde). Dans sa partie côtière, qui faisait communiquer entre eux les divers ports, elle a pu rester assez longtemps fréquentée[2]. D'autres pistes partaient de Coptos ou plus exactement de Kainopolis, qu'une route le long du Nil reliait à Coptos. Empruntant l'ouady Kené, celle du porphyre se dirigeait vers les carrières du G. Doukhan (Mons Porphyritès), tandis qu'un embranchement menait directement à Ras Abou Shar où Murray situe Myos Hormos[3]; celle du granit gris

[1] Voir J. Lesquier, *L'Armée romaine d'Égypte d'Auguste à Dioclétien*, p. 417-458, résumé de la question avec une riche bibliographie dans les notes : carte à la fin du volume) et l'excellent article de G. W. Murray, *The Roman roads and stations in the Eastern Desert of Egypt*, dans *Journal of Egyptian Archaeology*, XI, p. 138-150, qui a parcouru le pays, visité les stations des routes et de la côte. Il a profité, en outre, des documents accumulés par le Desert Survey Office et des cartes du désert publiées par le Survey Office of Egypt. A la date du livre de Lesquier, la dernière expédition connue dans la région était celle de Couyat-Barthoux, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1910, p. 525-542. Depuis il faut signaler l'expédition de Bisson de la Roque, *Voyage au Djebel Shaïb*, dans le *Bulletin de la Société royale de Géographie d'Égypte*, XI (1922), p. 113-140. Le Shaïb est une montagne entre le Gebel Doukhan (Mons Porphyritès) et l'Oumm-ed-Digâl (Mons Claudianus). Bisson de la Roque a visité plusieurs stations de la route de Myos Hormos et de celle du Mons Claudianus. Il s'est ensuite dirigé au sud vers Safâga (Philotéra) et il est revenu à Kené par la route de Kené à Safâga. Sa relation est riche en croquis et en plans. Voir aussi J. Raimondi, *Le Désert oriental égyptien, du Nil à la mer Rouge*, *Mémoires de la Société royale de Géographie d'Égypte*, t. III (1928); énumération des routes antiques, p. 19-22.

[2] J. Lesquier, *op. cit.*, p. 436-437; Murray, *l. c.*, p. 149-150, avec des précisions nouvelles surtout pour la partie côtière.

[3] J. Lesquier, *op. cit.*, p. 437-441; Murray, *l. c.*, p. 146-148. Les divergences entre Lesquier et Murray portent sur les noms et non sur l'emplacement des stations et tiennent à des différences dans le système des transcriptions ou à des variantes : par exemple El Ḥetah (le mur) et el Ḥîṭân (les murs). Lesquier hésite pour l'emplacement de Myos Hormos entre Ras Abou Shar et Ras Abou Somer. Mais Abou Shar est à peu de chose près sur la latitude indiquée par Ptolémée et dans le voisinage d'une source que Murray identifie avec le fons Tadnos de Pline, *H. N.*, VI, 168 (*J. E. A.*, p. 141; vue de la source pl. XIV, 2). Murray place Philotéra au sud, à Safâga, suivant Ptolémée, et contrairement au témoignage de Strabon

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

se détache de la précédente à la station de ʿArâs, à 21 kilomètres de Kéné (Kainopolis). La route passe par Ḳrêyah, d'où un embranchement aboutit au nord par Abou Zawal au massif de Oumm ed-Digâl (Mons Claudianus). La route principale poursuivait de Ḳrêyah à Safâga, où Murray place Philothéra. C'était le trajet le plus court du Nil à la mer Rouge et l'on s'étonne que la route n'ait pas eu plus d'importance. Peut-être faut-il expliquer ce fait surprenant par l'insuffisance du port[1]. La troisième route part de Coptos et jusqu'à sa deuxième station, celle de Phœnikôn, elle se confondait avec la route de Coptos à Bérénice, mais au lieu de se diriger, comme celle-ci, vers le Sud-Est, elle piquait à l'Est droit à travers l'isthme, par les mines d'or de l'Ouâdi Faouâkhir[2], et les fameuses carrières de brèche verte de l'Ouâdi Hammamât; elle aboutissait à Leukos Limèn que Murray met à Ḳouṣêr (Qoseir)[3]. La route de Coptos à Bérénice[4] ou route de l'émeraude, la seule *via publica*[5], était la plus longue mais la plus fréquentée. A la station de Phalacro (el-Douêg), à 244 kilom. 5 de Coptos, elle était rejointe par celle qui partait de Contrapollinopolis Magna[6]. Un peu plus loin, à la station d'Apollonos, un embranchement se dirigeait vers le Nord, aux mines d'éme-

(XVI, 4, 5) et de Pline (*l. c.*), qui mettent ce port au nord de Myos Hormos. Voir aussi sur cette route J. Couyat (Barthoux), *La route de Myos-Hormos et les carrières de porphyre rouge*, *B. I. F. A. O.*, VII (1910), p. 15-39.

[1] Murray, *l. c.*, p. 148 (cf. p. 146) et pl. XIII, 1; XV, 3. Cette route est encore mal connue de Lesquier, qui donne un tracé différent, *op. cit.*, p. 441-443. Elle passait par Semna, où, selon Bisson de la Roque, il y a des traces d'exploitation d'or, et par Bir Ouassif, où l'on voit un cartouche de Darius Ier et une inscription grecque qui doit se lire : Νικαγόρας Κλεομένους Θάσιος, témoignage de l'activité des Thasiens sur ces routes de la mer Rouge. Aucun indice sur la date que l'écriture, dont on ne peut juger d'après la copie rapide de De la Roque; mais je ne serais pas étonné qu'elle fût d'époque ptolémaïque. Philotéra serait exactement à la bouche de l'Ouady Gouwêsis (Murray).

[2] Murray, *l. c.*, pl. XIII, 2.

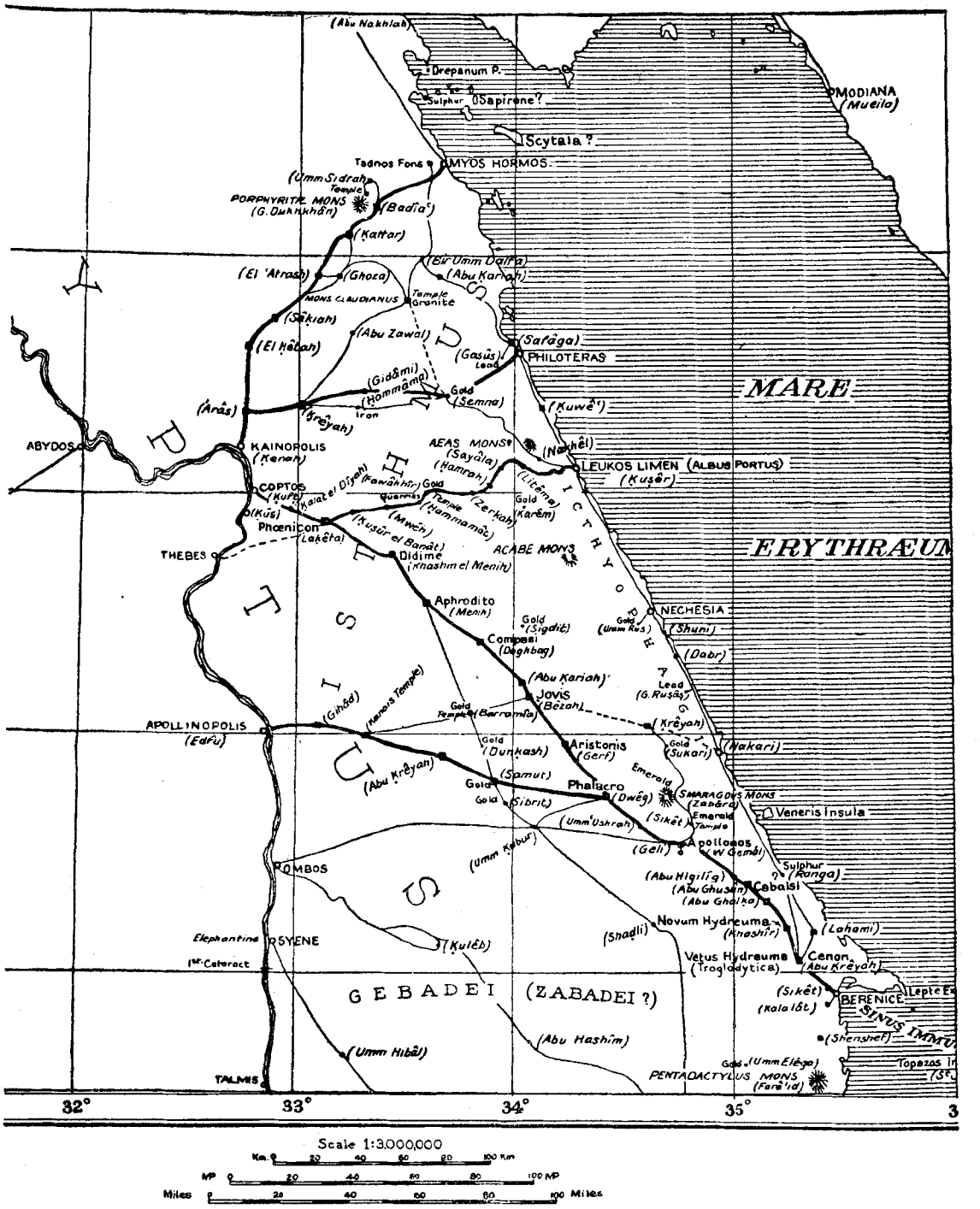
[3] Lesquier, *op. cit.*, p. 444-448. Murray a parcouru cette route, *l. c.*, p. 143-144. Il y a à Ḳouṣêr les ruines d'un temple ptolémaïque, qui donne le nom égyptien de la ville; c'est Douaou, qui joue déjà un rôle au temps du Moyen Empire. Cf. Murray, qui cite Weigall, *Travels in the Upper Egyptian Desert*, Londres, 1901, p. 61. Cette route serait marquée sur la carte du papyrus de Turin (d'après Alan Gardiner, *Cairo Scientific Journal*, février 1914, p. 41-46). Je n'ai pu voir ces deux dernières publications.

[4] Murray, *l. c.*, p. 143-145, pl. XV, 1; Lesquier, *op. cit.*, p. 436 et p. 448-457.

[5] *Itin. Anton.*, éd. Parthey, Pinder, p. 76-77 (Wess. 171-173).

[6] Lesquier, *op. cit.*, p. 458; Murray, p. 145, pl. XV, 2 (temple de Séti).

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



Les routes romaines du Désert arabique

(d'après G. W. Murray, *The Journal of Egyptian Archaeology*, vol. XI, pl. XI, p. 139).

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

raude, tandis que l'artère principale atteignait Bérénice, à 258.000 pas de Coptos (387 kilomètres)[1].

Que les nauclères, les équipages de navire, et même les agrès des vaisseaux empruntassent ces routes désertiques, c'est ce qui est mis hors de doute par le tarif de l'*apostolion* trouvé à Coptos[2]. C'est à Coptos et dans les villes voisines de la vallée du Nil qu'était peut-être le siège de certaines compagnies d'armateurs des flottes de la mer Érythrée[3]. D'autres étaient sans doute installées dans les ports de la côte, mais je ne sache pourtant pas que les explorations archéologiques, d'ailleurs jusqu'ici assez superficielles, de ces ports y aient fait découvrir des inscriptions pareilles à celles qui sont venues de Coptos ou de Tentyris[4]. En tout cas, nauclères et négociants avaient à se préoccuper du transfert des marchandises dans le désert, et, s'ils n'organisaient pas eux-mêmes les caravanes, ils devaient s'entendre avec ceux qui les organisaient. Leur rôle s'en trouvait compliqué. Il l'était encore par la concurrence que les routes asiatiques faisaient aux voies du commerce égyptien.

Alexandrie et les ports égyptiens de la mer Rouge n'ont pas seuls, en effet, profité de l'audace des marins. Les Nabatéens avaient attiré à eux une grande partie du trafic. Les marchandises d'Extrême-Orient et de la côte africaine pouvaient s'arrêter à Adana (Εὐδαίμων Ἀραβία du *Périple*), puis prendre la route de terre à travers la péninsule ou longer la côte jusqu'à Leukè-Kômè et, de là, être dirigées sur Petra, qui les expédiait dans les ports de la côte syrienne, notamment à Gaza. Petra était une concurrente d'Alexandrie. L'influence romaine sur les Nabatéens « amis », les entraves mises au commerce arabe par la douane romaine établie chez les Nabatéens eux-mêmes à Leukè-Kômè[5],

[1] D'après J. Raimondi, *op. cit.*, p. 21, une autre route s'embranchait sur celle de Coptos à Bérénice, soit à Jovis soit à Aristonis, pour se diriger sur le port de Nechesia.

[2] Dittenb., *O. G. I. S.*, II, n° 674.

[3] A. J. Reinach, *Rapport sur les fouilles de Coptos*, 1911, p. 17 = *Année épigraphique*, 1912, n° 171.

[4] Clermont-Ganneau, *Recueil d'Archéologie orientale*, t. V, p. 300. Tentyris. Les nauclères et négociants de ce texte n'ont peut-être fait que passer dans le sanctuaire d'Hathor, comme sans doute nos matrones dans celui de Montou à Médamoud. Le site de Bérénice et les ruines d'un temple, dont au moins la décoration date de l'époque romaine, ont été décrits par W. Golénischeff, *Une excursion à Bérénice*, *Recueil de travaux*, XIII, 1890, p. 86-89. J. Raimondi (*op. cit.*, p. 58-69) décrit l'état du pays en 1897.

[5] M. Rostowzew, *Archiv für Papyrusforschung*, VI, p. 306-309, en discussion avec U. Wilcken, *ibid.*, III, p. 195-200.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

puis la conquête de l'Arabie, au moins de la région de Petra et de Bostra, par Trajan devaient paralyser pour un temps cette concurrence.

Mais Alexandrie pouvait en craindre une autre aussi redoutable et plus durable : celle des routes continentales d'Asie. La politique d'expansion pratiquée par les premiers Lagides avait été en partie déterminée par le désir d'occuper les débouchés de ces routes rivales[1]. Quelques-unes des plus importantes aboutissaient à la côte syrienne. Les flottes commerciales venant de l'Inde, plutôt que de contourner la péninsule arabique, pouvaient aisément débarquer leur cargaison au havre de Gerrha sur le golfe Persique ou même à Charax. Pendant un temps, la route, passant par Séleucie du Tigre, remontait la vallée de l'Euphrate que l'on franchissait à la hauteur d'Hiérapolis[2]. Au 1er siècle avant J.-C., alors que s'effritait la puissance Séleucide, que la Syrie n'était plus qu'une mosaïque de petits États, ce chemin de l'Euphrate, occupé par une multitude de cheikhs indépendants, qui pillaient ou rançonnaient les caravanes, était devenu presque impraticable. Il en fut de même aux premiers temps de l'Empire. Pompée ayant laissé subsister la plupart de ces principicules à l'état de protégés ou de vassaux, « leur domaine servait d'États-tampons entre la province romaine de Syrie et les nomades pillards du désert »[3]. Mais dès le milieu du 1er siècle de notre ère, on voit s'élever la puissance de Palmyre[4], qui ouvre de nouveau la route du golfe Persique au commerce de l'Inde. Alors ce n'est plus à Hiérapolis que les caravanes quittent le fleuve pour traverser le désert, mais à Doura-Europos, d'où une courte piste les mène par le désert à Palmyre même et de là vers Antioche, Tripoli ou Damas. Une autre route fait communiquer Petra et Palmyre. Celle-ci est sous l'influence parthe jusqu'à Trajan. Quand elle fut annexée à l'Empire par ce prince, elle ne perdit rien de sa prospérité qu'elle tirait des mêmes sources et ne cessa donc pas d'être une rivale de l'Égypte. Le traité d'amitié qu'Hadrien conclut avec les

[1] Sur toutes ces questions touchant la politique économique des Lagides, voir le fondamental mémoire d'U. Wilcken, *Alexander der Grosse und die hellenistische Wirtschaft*, dans les *Schmöller's Iahrbücher*, t. XLV (1921); celui de M. Rostovtzeff, *The economic foundation of the social Life in the Hellenistic Egypt*, dans *Journal of Egyptian Archæology*, 1920, p. 172. Voir P. Jouguet, *L'impérialisme macédonien et l'hellénisation de l'Orient*, p. 281 et suiv.

[2] Franz Cumont, *Fouilles de Doura-Europos*, introd., p. xxxiv et suiv. Voir le croquis p. xxxvii.

[3] Idem, *ibid.*, p. xxvii-xxx, p. xxxv.

[4] Idem, *ibid.*, p. xxxi-lxiv, F. Cumont expose magistralement les progrès de Palmyre.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Parthes fut des plus favorables à cette République de marchands. Dans les luttes qui suivirent, Doura-Europos, tête de la route commerciale sur l'Euphrate, échappa à Rome, mais les relations avec Palmyre ne sont pas rompues pour cela et jusqu'au jour où Aurélien aura détruit l'État Palmyrénien devenu indépendant avec Odénath et Zénobie, ses marchands n'en parcourront pas moins les routes de l'Euphrate au golfe Persique. D'autre part, « l'Empire romain tout entier était ouvert à leurs entreprises »[1]. En Égypte, en particulier, au IIe et au IIIe siècle, ils viennent faire concurrence aux Égyptiens : l'armement et le commerce érythréen est en grande partie entre leurs mains[2]. Ils étaient servis par leur expérience du désert et par leur audace.

Il serait invraisemblable que les capitalistes égyptiens fussent restés inactifs, et l'inscription de Médamoud montre les membres de l'aristocratie des villes intéressés au grand négoce avec l'Orient. Ce n'est pas un témoignage isolé[3]. Devons-nous voir dans ces faits incontestables l'indice d'une politique? En Égypte, où l'action du pouvoir central est si constante et si pressante, on est tenté de le croire. En tout cas, il ne pouvait être indifférent aux profits du commerce oriental et il le maintenait sous son contrôle; d'abord il était maître des taxes douanières, notamment de ce *uectigal maris Rubri,* payé sur la côte de Bab-el-Mandeb et dans d'autres stations, comme les deux Bérénices mentionnées par Pline l'Ancien sur la côte africaine : Bérénice Panchrysos et Bérénice *ἐπὶ Δίρης*, probablement aussi tous les ports de la côte[4]. Il y avait

[1] Franz Cumont, *op. cit.*, p. LI, que j'ai suivi fidèlement.

[2] Inscription palmyrénienne et grecque de Dendérah dans Clermont-Ganneau, *Recueil d'Archéologie orientale*, V, p. 300 et suiv.; Rostovtzeff restitue *τῶν ναυκλήρων*] | *καὶ ἐμπό*[*ρων Ἐρυθραικῶν*. A. J. Reinach, *Rapport sur les fouilles de Coptos*, 1911, p. 17 = *Année épigraphique*, 1912, n° 171 : *Ἀδριανοὶ Παλμυρηνοὶ ἔμποροι*. Soldats palmyréniens sur la route de Coptos à Bérénice, dans *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, I, 1169 (216 après J.-C.). Dittenb., *O. G. I. S.*, n° 639. Cf. Monneret de Villard, *La scultura ad Ahnas*, 1923.

[3] *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, I, 1092. L'inscription est perdue et n'est connue que par d'imparfaites copies; à la ligne 5, Rostovtzeff a reconnu dans l'énigmatique ΕΥΟΛΗΜΗΤΟΥ le mot *ἐρυθραικοῦ* et dans ΑΥΛΗΤΟΥ, *ναυκλήρου*. L'inscription est de 194. C. Aelius Aurelius Antonius appartient à l'aristocratie municipale. Sous Macrien et Quietus (*Archiv für Papyrusforschung*, II, p. 450, n° 90), on voit un bouleute dont une restitution de S. de Ricci fait un *κυβερνήτης*] | *ἐρυθραικός*; mais ne serait-il pas plutôt *ναύκληρος καὶ ἔμπορος*] *ἐρυθραικός*? L'étendue de la lacune est indéterminée.

[4] Discussion entre U. Wilcken, *Archiv für Papyrusforschung*, III, p. 197 et M. Rostowzew, *ibid.*, IV, p. 309-313.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

aussi les droits de péage pour la traversée du désert, l'*ἀποστόλιον*, levé par l'arabarque, qui, selon Lesquier, était le directeur des douanes[1]. D'autre part, une grande partie des marchandises apportées d'Extrême-Orient et de la côte des Aromates était destinée aux monopoles d'État[2]. Un papyrus d'Oxyrhynchos nous a conservé un fragment de tarif douanier[3], qui doit se rapporter au *uectigal maris Rubri*[4]. Il mentionne des aromates provenant pour la plupart de la côte africaine et d'Arabie. L'Inde devait aussi en fournir un grand nombre. Or l'industrie et surtout la vente des parfums étaient entre les mains de l'État, ainsi que beaucoup d'autres industries de luxe dont le commerce oriental fournissait la matière première[5] : soies et mousselines, épices et pierres précieuses provenant de l'Inde, perles du golfe Persique[6], encens d'Arabie et de la terre des aromates[7], ivoire de la côte d'Azanie. D'après ce que nous savons de l'administration des monopoles, le prix des denrées était sans doute officiellement tarifé, évidemment de manière à laisser quelque bénéfice aux importateurs. Ceux-ci, comme tous ceux qui travaillaient pour les monopoles, devaient être soumis à des règles strictes, mais ils jouissaient de certains privilèges. On peut croire qu'ils tiraient leurs plus gros profits de l'exportation des denrées égyptiennes dans les pays étrangers. Cependant l'on ne doit pas oublier que « ce commerce avec l'Asie Orientale était principalement un commerce d'importation : en échange de ce qu'ils demandaient les Romains livraient moins de marchandises que de pièces d'or[8] ».

Il est clair que, pour supporter toutes les charges de leurs entreprises, il fallait que nos armateurs et négociants eussent, comme on dit, les reins solides. Les ressources d'individus isolés n'y suffisaient généralement pas. Il se formait

[1] Dittenb., *O. G. I. S.*, II, n° 674; cf. J. Lesquier, *L'Armée romaine d'Égypte*, p. 421-427.

[2] Comparez ce que dit U. Wilcken, *Punt-Fahrten in der Ptolemäerzeit*, dans *Z. äg. Spr.*, LX, p. 101-102, pour l'époque ptolémaïque.

[3] *P. Oxy.*, I, 36; U. Wilcken, *Ein νόμος τελωνικὸς aus der Kaiserzeit*, *Archiv für Papyrusforschung*, III, p. 185-200.

[4] Rostowzew, *Archiv für Papyrusforschung*, IV, p. 310-313.

[5] Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, III, p. 237-283; U. Wilcken, *Grundzüge*, p. 239-258; Rostowzew, *Archiv für Papyrusforschung*, IV, p. 313-340.

[6] Properce, III, 13, *v.* 6 : et uenit e Rubro concha Erycina salo.

[7] P. Collart et P. Jouguet, *Petites recherches sur l'économie politique de l'Égypte*, dans *Raccolta Lumbroso*, p. 110-121.

[8] Eug. Albertini, *L'Empire Romain*, p. 229 (t. IV de *Peuples et Civilisations, Histoire Générale*, publiée sous la direction de Louis Halphen et Philippe Sagnac).

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

certainement de petites sociétés, analogues à celles que nous font connaître les plaidoyers des orateurs attiques, peut-être même plus nombreuses et mieux garanties. On en a la preuve, pour l'Égypte ptolémaïque, dans un papyrus du IIe siècle avant J.-C. [1]. C'est un contrat de prêt à la grosse, passé probablement devant l'agoranome. On y voit quatre personnages, unis pour une expédition vers la terre des aromates, le Pount des anciens Égyptiens : ce sont vraisemblablement des nauclères [2], ou des nauclères et leurs associés [3]. Ils sont généralement grecs et établis à Alexandrie. Ziebarth les qualifie de métèques alexandrins [4]. Le capital, ou tout au moins une partie du capital, leur est fourni par Archippos, fils d'Eudèmos, et qui appartient au même milieu qu'eux. L'argent semble versé par un certain Gnaeos, peut-être un banquier. Le prêt est sans intérêt, pour un an, ce qui est la durée normale d'un voyage vers la terre des aromates. Des pénalités sont prévues en cas de non-paiement ou de paiement après le terme. Le prêt n'est pas gagé sur le navire et le chargement, comme il arrive le plus souvent dans les contrats conclus par les clients de Démosthène, mais garanti par des cautions. On voit mal quel pouvait être le profit du prêteur : il avait sans doute part aux bénéfices de l'expédition. La mutilation du texte laisse dans l'ombre beaucoup de ce que nous voudrions savoir et l'on ne doit guère espérer pénétrer plus avant que Wilcken dans l'intelligence de ce document qu'il a magistralement restauré et commenté.

A plusieurs siècles de distance Aelia Isidora et Aelia Olympias, peut-être aussi [Aelius(?)] Apolinaris, dont nous rechercherons plus bas le rôle, formaient peut-être une association semblable à celle que nous révèle le papyrus de Berlin, et ils avaient certainement leurs bailleurs de fonds et leurs banquiers.

Mais on doit se demander également si les nauclères, qui pouvaient ainsi constituer des sociétés pour partager les risques et les profits d'une expédition commerciale, ne se groupaient pas en associations plus larges pour défendre

[1] U. Wilcken, *Punt-Fahrten in der Ptolemäerzeit*, dans *Z. äg. Spr.*, LX (1925), p. 86-102. Cf. E. Ziebarth, *Beiträge zur Geschichte des Seeraubs und Seehandels*, p. 54.

[2] Wilcken, *l. c.*, p. 92-93.

[3] Ziebarth, *op. cit.*, p. 54-55.

[4] Idem, *ibid.* J'aimerais mieux ne pas employer ce mot de métèque, qui n'a pas encore été relevé, à ma connaissance du moins, dans la terminologie officielle alexandrine. Nous connaissons l'origine de deux de ces personnages : l'un est de Lacédémone, l'autre de Marseille.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

les intérêts de la corporation. L'inscription de Médamoud ne peut rien nous apprendre à ce sujet, mais l'existence de pareilles associations dès l'époque ptolémaïque est rendue très probable par tout ce que nous savons de l'organisation du commerce dans le monde grec et romain. E. Ziebarth[1], complétant son ouvrage et celui de Fr. Poland[2] sur les associations, a énuméré, dans le mémoire déjà plusieurs fois cité, les associations commerciales connues. Les *ναύκληροι* et les *ἔμποροι* figurent souvent sur ces listes et l'on trouve les Alexandrins groupés dans les ports de la Méditerranée[3]. Il n'y a pas apparence qu'il en fût autrement en Égypte même, dès l'époque hellénistique.

Quels étaient les rapports de l'État avec ces corporations[4]? D'une manière générale on peut dire avec Rostovtzeff que les empereurs romains n'ont fait que suivre à leur égard la politique des Ptolémées[5]. Rois commerçants, les Lagides ont sans doute eu avec les associations d'armateurs des relations assez étroites. On se rappellera les rois de Pont qui, au IVe siècle avant J.-C., dans leur royaume même, faisaient partie de la corporation des nauclères[6]. Il est possible que les Ptolémées aient eux-mêmes pratiqué l'armement; au moins, sous Philadelphe, voyons-nous le diœcète Apollônios posséder une flotte marchande et commercer avec la Syrie[7]. Ce qui était permis au ministre était à plus forte raison possible au monarque, dont la personne ne se sépare guère de l'État. A côté des entreprises que l'État et le Roi pouvaient poursuivre pour leur propre compte, il est certain que celles des particuliers groupés en corporations étaient aussi soumises à l'autorité de l'État. Les détails nous manquent sur la manière dont il exerçait cette autorité.

(1) E. Ziebarth, *Das griechische Vereinswesen*, Leipzig, 1896.

(2) Fr. Poland, *Geschichte des griechischen Vereinswesen*, Leipzig, 1909.

(3) E. Ziebarth, *Beiträge zur Geschichte des Seeraubs und Seehandels*, p. 90-99.

(4) Les écrits classiques sur la question sont : J. P. Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains depuis les origines jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident*, t. Iet II, Louvain, 1895-1896; Kornemann, *s. v.* Collegium, dans Pauly-Wissowa, *R. E.*, t. IV, col. 381-480. Voir aussi Rostovtzeff, *Social and economic history of the Roman Empire*, p. 159-160.

(5) Rostovtzeff, *op. cit.*, p. 149.

(6) E. Ziebarth, *op. cit.*, p. 98 : voir *Anhang* II, p. 105, une inscription de Gorgippia relative à Sauromate II (d'après Minns, *Scythians and Greeks*, 1909, App. n° 51). Rostovtzeff, *The Iranians and the Greeks in South Russia*, Oxford, 1912, c. IV et VII. Je cite ces deux ouvrages d'après Ziebarth.

(7) Rostovtzeff, *A Large Estate in Egypt in the third century B. C.*, p. 35; E. Ziebarth, *op. cit.*, p. 97.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

A priori on peut affirmer que toutes n'étaient pas au même degré dans sa dépendance. Les nauclères chargés d'un service public, comme ceux qui transportaient les grains du fisc, étaient dans une condition particulière. Une de leurs associations nous est connue au Ier siècle avant notre ère. Elle avait son siège à Memphis, près de l'hippodrome. C'est celle des *ναύκληροι ἱπποδρομῖται* ou *οἱ ἀπὸ Μέμφεως ἱπποδρομῖται*. Ils ont à leur tête un président (*προστάτης*) et un secrétaire (*γραμματεύς*). C'est avec les représentants de l'association que traitent les fonctionnaires de l'État[1]. Le transport des grains publics ne leur était pas imposé comme une charge, une « liturgie ». L'activité de ces armateurs était réglée par un contrat débattu entre les représentants de l'association et le diœcète; mais si nous avons dans les papyrus une allusion à ce contrat, nous n'en connaissons malheureusement pas les termes[2].

A l'époque impériale on retrouve, on l'a vu, ces nauclères fluviaux sous le contrôle étroit de l'État et peut-être leur charge est-elle devenue de bonne heure un *munus*. La question a été discutée. Örtel[3], le dernier qui, à ma connaissance, l'ait étudiée, incline à admettre que le transport des grains a été un *munus* vers la fin du IIe siècle.

Quant aux nauclères, *nauicularii*, qui portaient d'Alexandrie en Italie le blé de l'annone et qui avaient au IIe siècle leur bureau ou *statio* dans un coin de la fameuse place des corporations de l'annone à Ostie[4], ils formèrent de bonne heure un collège[5] et plusieurs érudits ont défini, non sans quelques divergences, l'attitude des Empereurs romains à leur égard. On ne peut guère fixer la date à laquelle ils ont cessé d'être des associations privées pour devenir des associations publiques : d'après le témoignage de Callistrate[6], dès l'époque de Caracalla, leur service était un *munus publicum;* mais ils n'étaient pas encore liés à leur charge, ni héréditairement, ni à vie.

[1] W. Kunkel, *Verwaltungsakten aus spätptolemäischer Zeit,* dans *Archiv für Papyrusforschung,* p. 185-186, n° 1, l. 6 (p. 187); n° 2, l. 8; n° 3, l. 6.

[2] W. Kunkel, *l. c.*, n° 1, l. 13-14.

[3] Örtel, *Die Liturgie,* p. 121 et suiv.

[4] *Notizie degli Scavi,* 1916, p. 326; Calza, *Ostia,* p. 109; J. Cargopino, *Ostie* (collection *Les visites d'art,* Paris, H. Laurens), p. 14.

[5] Waltzing, *Étude historique sur les corporations professionnelles...,* II, p. 34-58; Kornemann, *s. v.* Collegium dans P.-W., t. IV, p. 447; M. Besnier, *s. v.* nauicularii dans *Dictionnaire des Antiquités* de Daremberg et Saglio.

[6] *Dig.*, L, 6 (5), 3. Voir E. Groag, *Collegien und Zwangsgenoschaften im dritten Jahrhundert,* dans *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte,* t. II (1904), p. 481-510.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Pour les nauclères de la mer Rouge, les inscriptions ne nous renseignent ni sur leur organisation ni sur leurs rapports avec l'État. Il est cependant vraisemblable que dès l'époque hellénistique ils formaient des associations. Un papyrus au moins nous en a peut-être gardé un vague souvenir. C'est le prêt à la grosse dont il a été déjà question plus haut[1]. Un des témoins se définit τῶν [τὴν ἔξω(?) Θάλ]ασσαν πλοιζομένων, et ce génitif désigne un groupe déterminé de personnes, probablement une association. Or, la mer extérieure, c'est aussi bien la mer Rouge que l'Atlantique[2]. On peut évidemment garder des doutes. Les mots décisifs sont restitués par Wilcken[3]. En outre, le personnage est Carthaginois et son groupement peut avoir eu son siège à Carthage. Il semble bien pourtant que, comme tous ceux qui figurent dans le contrat, il appartienne au monde des hommes d'affaires, grecs ou étrangers, établis à Alexandrie et que l'association soit alexandrine[4].

Cette habitude de se grouper en collèges, si elle a existé à l'époque ptolémaïque, n'a pas dû être perdue à l'époque impériale. Mais quel était exactement le statut de ces collèges, nous l'ignorons. Nous pouvons seulement soupçonner qu'ils admettaient souvent des représentants de l'aristocratie municipale des cités et des métropoles. Or c'était sur cette aristocratie que pesaient la plupart des charges de l'État. Ne devons-nous pas incliner à penser que ce n'était pas tout à fait de leur plein gré que ces bourgeois risquaient leurs capitaux dans des entreprises aussi périlleuses? On pourrait concevoir que, dans l'intérêt des monopoles, ce service ait été imposé aux collèges comme un *munus publicum* et que le pouvoir central ait été peu à peu amené à recruter ces associations commerciales par la contrainte parmi les riches bourgeois des villes. Mais ce serait, sans doute, se laisser entraîner trop loin par l'analogie. Si cette politique de contrainte a été appliquée au commerce de la mer Rouge, ce ne peut être qu'au temps du Bas-Empire. Au IIe et même au IIIe siècle tous les collèges n'étaient pas encore asservis à l'État. Quel que fût son intérêt à contrôler les relations avec l'Inde ou la côte africaine, il eût paralysé l'activité de ses sujets en les liant aux risques que comportaient des expéditions aussi hasardeuses. Le jeu plus libre des intérêts privés était seul capable d'inspirer

[1] U. Wilcken, *Z. äg. Spr.*, LX, p. 86-102.
[2] U. Wilcken, *l. c.*, p. 97.
[3] Pourtant [τὴν...Θαλ]άσσαν paraît certain.
[4] Voir U. Wilcken, *l. c.*

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

la hardiesse nécessaire. Le funeste système des *munera* n'aurait pas permis au commerce extérieur de prendre le développement que nous lui voyons à la fin du IIe siècle et peut-être même au temps de notre inscription [1]. Ce système n'aurait pas manqué d'exercer sur ce domaine ses inévitables et ruineux effets.

Ἀ]ΠΟΛΙΝΑΡΊΩ ἘΠΆΡΧ[Ω.

Malheureusement les dernières lignes de l'inscription ne peuvent pas être restituées avec certitude. Nous donnerons ici les suppléments proposés par Rostovtzeff :

L. 5-10 :

ἅμα
σὺν Αἰλίῳ Ἀ]πολιναρίῳ
ἐπάρχ[ῳ κλάσση]ς Ὀλυμ
πιάδος καὶ [Ἰσιδώρας]
ἀμφοτέρων [ἀδελφῷ?]
ἀνέθηκαν [ἐπ' ἀγαθῷ]

Naturellement le gentilice restitué d'Apolinaris n'est pas certain. Rostovtzeff suppose qu'il est de la même famille que les deux sœurs auxquelles il est associé dans la dédicace. Le titre qu'il porte ἔπαρχος le désigne comme un fonctionnaire; mais le mot a besoin d'être déterminé. Il faut se garder, croyons-nous, de rétablir une expression comme ἐπάρχ[ῳ Βερενίκη]ς, que la lacune peut contenir. Le commandant militaire du district de Bérénice n'existe sans doute plus à la date de notre texte et la région, sous Hadrien, est devenue un nome comme les autres [2]. La surveillance des mines, assurée autrefois par le préfet de Bérénice, est passée, sous l'autorité du préfet d'Égypte, à un procurateur

[1] Même dans la seconde moitié du IIIe siècle, le commerce maritime avec l'Inde devait être assez actif et les routes de l'océan avaient gagné ce que la politique belliqueuse des Sassanides et leurs guerres contre les Youe-tchi de Bactriane avaient fait perdre aux routes continentales. Eug. Albertini, *L'Empire Romain*, p. 276. Notre inscription semble bien dater de ce temps.

[2] J. Lesquier, *L'Armée romaine d'Égypte*, p. 430 d'après *P. Hambourg*, 7.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

impérial, résidant à Alexandrie, parfois un affranchi[1]. κλάσση]ς proposé par Rostovtzeff est tout à fait séduisant. Voici ce qu'il écrit lui-même pour justifier cette leçon :

« Dans mon article de l'*Archiv*[2], j'ai signalé qu'à la basse époque ptolémaïque le commerce indien et africain par la mer Rouge était sous la surveillance du gouverneur, qui avait à sa disposition des soldats et des vaisseaux de guerre[3]. Sous les Romains la situation n'avait pas changé. Le fait que les Romains levaient des droits de douane dans les ports de la mer Rouge[4] et que Trajan, après l'annexion de l'Arabie, ouvrit une route de Syrie à la mer Rouge[5] nous incline fortement à admettre qu'il y avait dans la mer Rouge, au moins depuis l'époque des Flaviens, un détachement de la marine romaine, une *classis Erythraïca*, commandée par un préfet spécial[6]. S'il existait un fermier pour lever le *uectigal Maris Rubri*[7], il devait y avoir une force militaire et navale pour protéger le commerce par mer. Je pense qu'Aelius Apolinaris[8] était le préfet de cette escadre romaine. Notez que le préfet de la flotte de Mésie est également un Grec, P. Aelius Ammonius, et qu'au temps d'Hadrien un rhéteur syrien, Avidius Heliodorus, devint préfet d'Égypte[9]. Il est intéressant que dans une inscription de Hiéra Sycaminos, dédicace de soldats et officiers de deux cohortes auxiliaires à Sérapis et à Isis, ces hommes fassent un προσκύνημα ὑπὲρ ἐπάρχου κλάσσης. Je croirais que ces militaires appartenaient à une *vexillatio* qui protégeait les routes de caravanes vers la mer Rouge et que le préfet était le commandant de la *classis Erythraïca*[10]. »

[1] L'ἐπίτροπος μετάλλων au IIe siècle (liste dans Fitzler, *Die Bergwerke und Steinbrüche im ptolemäischen und römischen Ägypten*, p. 126). Au IIIe siècle paraît l'ἐπίτροπος ὄρους, *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, I, 1179, 1180 (Élagabale). Voir Lesquier, *op. cit.*, p. 240.

[2] *Archiv für Papyrusforschung*, p. 304-305.

[3] Sous Ptolémée Évergète II le délégué du stratège de la Thébaïde, qui veille sur ces routes désertiques, est ἐπὶ τῶν πλῶν (*O. G. I. S.*, I, 132). Sous Néos Dionysios, un fonctionnaire a les titres de parent, épistratège, stratège de la mer de l'Inde et de la mer Rouge (*O. G. I. S.*, 186, 190).

[4] Cf. plus haut, p. 20-21; Pline, *H. N.*, VI, 84; Rostovtzeff, *Archiv*, IV, p. 306 et suiv.

[5] Dessau, *I. L. S.*, 5834, 5845a.

[6] Cf. l'ἔπαρχος κλάσσης Φλ. Μυσικῆς Γορδιανῆς dans la mer Noire, Dessau, *I. L. S.*, 8851; triérarque de la même flotte, Rostovtzeff, *Klio*, II (1902), p. 80 et le τριέραρχος κλάσσης Περινθίας, *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, I, 781.

[7] Pline, *H. N.*, VI, 84.

[8] Ἀπολινάρις plus probable qu'Ἀπολινάριος.

[9] A. Stein, *Der römische Ritterstand*, p. 133, 316, 406.

[10] *Inscr. gr. ad res rom. pert.*, I, 1370.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

On ne saurait nier que, s'il faut lire comme Rostovtzeff[1] l'inscription de Médamoud, elle devient particulièrement instructive, puisqu'elle nous fait connaître un détachement des flottes romaines. D'autre part, il n'est pas contestable que le renseignement qu'elle apporterait ne fût en harmonie avec ceux que le savant russe a tiré des autres textes épigraphiques. Il serait souhaitable que la fouille nous rendît les autres fragments de la même stèle. Cet espoir a été jusqu'ici déçu et n'a pas grande chance d'être jamais satisfait.

Pierre Jouguet.

NOTE ADDITIONNELLE

SUR LES LIMITES MÉRIDIONALES DU LÈTOPOLITE

(Voir p. 6, note 1).

Sans pouvoir prendre parti ni sur l'identité admise par E. Brugsch de la Λητοῦς πόλις memphite avec la région dite *Ânkh-Taoui*, ni sur la localisation de cette région dans la plaine memphite, je serais assez porté à croire, d'après *C. I. Gr.*, 4700, que le quartier consacré à Lètô était autour du Sphinx. Cet endroit peut très bien être considéré comme une partie de Memphis (μοῖρα Μέμφιδος, Steph. Byz.), bien qu'appartenant au nome Lètopolite. D'ailleurs est-il sûr que le nome se soit toujours étendu jusque là? Les limites méridio-

[1] On peut faire une objection à la restitution de Rostovtzeff. Le changement dans l'ordre selon lequel les deux femmes sont nommées l. 2-3 d'une part et l. 78 de l'autre ne s'expliquerait guère; ἀμφοτέρων est redondant (cf. cependant, *P. Tebt.*, II, 397, l. 10). On rendrait compte de ces particularités si l'on supposait Aelius Apolinaris dans une relation particulière avec Olympias, tandis qu'à un autre point de vue il était dans le même rapport avec les deux dames et si l'on restituait une phrase comme : ἀνδρὶ τῇ]ς Ὀλυμπιάδος καὶ [κυρίῳ τῶν] ἀμφοτέρων [ἀδελφῶν]. Bien entendu ἀνδρί et κυρίῳ sont mis ici *exempli gratia*. Il est vrai que dans une phrase de ce genre on attendrait d'abord plutôt une opposition avec μὲν et δὲ et qu'en outre ἔπαρχος reste indéterminé, ce qui est étrange. Je signalerai, sans en tirer d'ailleurs de conclusion, dans une autre inscription de Médamoud un ἔπαρχος καὶ οἰκονόμος (n° 413 de Drioton). Mais la titulature donnée par ce texte reste pour moi très obscure.

En terminant, je remercie MM. de la Roque et Drioton d'avoir bien voulu me laisser le plaisir de présenter cette inscription aux lecteurs du *Bulletin*.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

nales du Lètopolite et ses rapports avec les épistratégies sont mal connus. On admet qu'il comprenait les nécropoles memphites au moins jusqu'à Bousiris (Abou-Sir) inclusivement, puisqu'en 55, *C. I. Gr.*, 4699, lui attribue ce bourg. Mais la frontière a pu varier et l'hypothèse d'une modification de frontières lèverait certaines contradictions qui se rencontrent dans les textes. Victor Martin (*Les Épistratèges*, p. 94) a supposé avec une certaine vraisemblance que le Lètopolite avait fait partie de l'Heptanomide jusqu'au jour où Hadrien créa l'Antinoïte : alors le Lètopolite fut compris dans le Delta. C'est au Delta que le rattache Ptolémée, qui vivait au temps de Marc-Aurèle. Mais précisément dans ce temps (10 mai 166), nous voyons figurer sur une inscription du Sphinx, à titre d'épistratège dont la région dépendait, Lucceius Ofellianus, qu'un papyrus contemporain (23 août 166) donne pour épistratège de l'Heptanomide (*B. G. U.*, IV, 1046, III, l. 8; voir Wilcken, *Archiv*, III, p. 508). Force est donc de constater que la région du Sphinx dépendait à cette date de cette dernière épistratégie. Mais nous ne sommes nullement obligés de mettre les documents en opposition avec Ptolémée, en attribuant le Lètopolite à l'Heptanomide : on a pu en détacher, pour le rattacher au Memphite, le district des nécropoles.

Plus tard le Lètopolite entier passera à la Moyenne-Égypte. Nous sommes assurés qu'il en faisait partie depuis 380 environ, après que fut créée l'Arcadia en qui revivait l'ancienne Herculia (Wilcken, *Grundzüge*, p. 37, n. 3 et 72, 73, 74), réunie à la Jovia en 341 pour former l'Augustamnica. L'Herculia avait remplacé en 297 l'ancienne Heptanomide, mais l'Heptanomide amputée de ses deux nomes méridionaux, l'Hermopolite et l'Antinoïte, unis dès lors à la Thébaïde. C'est peut-être dès 297 que le Lètopolite aurait été rattaché à la Moyenne-Égypte.

P. J.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



Dédicace grecque de Médamoud.

BIFAO 31 (1931), p. 1-29 Pierre Jouguet
Dédicace grecque de Médamoud [avec 1 planche].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net